



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mars 2017 à 19 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont présents, le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, la directrice des communications et relations publiques, le greffier adjoint et le coordonnateur développement et construction.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 février 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Retiré;
 - 4.2 Avis de motion :
 - 4.2.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.2 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions;
 - 4.2.3 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.4 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions;
 - 4.3 Règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2017)-153 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs - dépôt du certificat;
 - 4.5 Règlement modifiant le règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Retiré;
 - 5.2 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées - contribution;
 - 5.3 Fondation médicale des Laurentides - contribution;
 - 5.4 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
 - 5.5 Activité Skiez et réseautez - participation;
 - 5.6 Gala des Mercures 2016-2017 - contribution;
 - 5.7 Encan de la Fondation Tremblant - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- 5.8 Rencontres du comité de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - nomination;
- 5.9 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui;
- 5.10 Acquisition d'une servitude - Sentier du lac de l'Aqueduc - entente hors cour dossier TAQ SAI-M-238354-1506;
- 5.11 Retiré;
- 5.12 Abrogation de la résolution 2001-032;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 7^e rang - réduction de largeur d'un lot;
 - 8.1.2 640, chemin Desmarais - agrandissement d'une véranda et travaux de rénovations;
 - 8.1.3 525, chemin du Lac-Dufour - empiètement en marge latérale et réduction des marges latérales totales;
 - 8.1.4 118, chemin du Châteaubois - augmentation de la hauteur de 2 clôtures;
 - 8.1.5 140, chemin de l'Ermitte - ajout d'un foyer à l'intérieur de la véranda et de 2 abris à bateau dans le littoral du lac Tremblant;
 - 8.1.6 105, chemin du Domaine-Millette - implantation d'un sauna en cour avant et réduction de sa distance avec la résidence, augmentation du rapport bâti/terrain et réduction de la distance entre les 2 accès d'une aire de stationnement en demi-cercle;
 - 8.1.7 412, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.8 865, rue Beattie - augmentation de superficie d'un logement accessoire;
 - 8.1.9 2505, rue de l'Aulnaie - ajout d'une enseigne;
 - 8.1.10 965, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 février 2017;
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2016-DM-218 - réduction de superficie - 1871, montée Kavanagh - modification de la résolution CM17 01 019;
- 8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 105, chemin du Domaine-Millette;
- 8.5 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers - mandat de services professionnels;
- 8.6 Nomination de fonctionnaires pour signer les attestations municipales portant sur les établissements d'hébergement touristique;
- 8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.8 Renouvellement de la politique culturelle du ministère de la Culture et des Communications - aménagement du territoire et architecture - appui;
- 8.9 Servitude pour la piste la Sciotte - modification de la résolution CM16 12 441;
- 8.10 Rénovations extérieures - 125, chemin de Kandahar - Le P'tit Caribou - modification de la résolution CM16 04 132;

9. Travaux publics

- 9.1 Acquisition de deux pompes Flygt - contrat;
- 9.2 Amélioration des panneaux électriques et de contrôle pour des équipements d'assainissement - contrat;
- 9.3 Acquisition d'un camion atelier - service de l'assainissement des eaux - contrat;
- 9.4 Pavage conventionnel 2017 - contrat;
- 9.5 Traitement de surface triple 2017 - contrat;
- 9.6 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - contrat;
- 9.7 Réparation de pompes à colonnes - contrat;
- 9.8 Retiré;
- 9.9 Réparation d'une pompe submersible Flygt - contrat;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- 9.10 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction de rue et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 2;
- 9.11 Entente de travaux conjoints avec le MTMDET - réfection de la route 327 et réfection du réseau d'aqueduc;
- 9.12 Retiré;
- 9.13 Lac Mercier et marais filtrant - retrait de sédiments - demande d'autorisation auprès du MDDELCC;
- 9.14 Transfert des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - adoption de la programmation;
- 9.15 Permis de voirie - travaux sur la route 327;

10. Environnement

- 10.1 Possibilité d'apport supplémentaire de matières organiques à la plateforme de compostage de la RIDR;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Programmes de golf et de tennis.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM17 03 069

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM17 03 070

3.1 Séance ordinaire du 13 février 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 mars 2017

4.2 Avis de motion

CM17 03 071

4.2.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

CM17 03 072

4.2.2 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions.

CM17 03 073

4.2.3 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions.

CM17 03 074

4.2.4 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions.

4.3 Règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM17 03 075

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM17 03 076

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

La greffière mentionne la modification apportée depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 077

4.4 Règlement (2017)-153 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les*



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

municipalités, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2017)-153 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2017)-153 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM17 03 078 4.5 Règlement modifiant le règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue.

5. Administration

5.1 Retiré

CM17 03 079 5.2 Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées - contribution

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) sollicite les municipalités environnantes afin d'atteindre son objectif de don annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi de contribuer à raison de 1 \$ par citoyen et que selon le décret de population de 2017 du MAMOT, la Ville compte 9 601 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation CHDL-CRHV la somme de 9 601 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 080 5.3 Fondation médicale des Laurentides - contribution

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides a déposé une demande de contribution pour la modernisation et l'acquisition d'équipements médicaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a choisi de contribuer à raison de 1 \$ par citoyen et que selon le décret de population de 2017 du MAMOT, la Ville compte 9 601 citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser à la Fondation médicale des Laurentides la somme de 9 601 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 081 5.4 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal et de payer la somme de 2 894 \$, taxes en sus, ainsi que les frais inhérents à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 082 5.5 Activité Skiez et réseautez - participation

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un billet au montant de 50 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346) pour l'activité ski alpin et cocktail de réseautage de la 11^e édition de « Skiez et Réseautez » qui a eu lieu le jeudi 9 mars 2017 à la Station Mont Tremblant et à laquelle monsieur François Marcoux a participé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 083 5.6 Gala des Mercures 2016-2017 - contribution

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Curé-Mercure a déposé une demande de contribution pour le Gala des Mercures 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne l'excellence académique, l'implication sociale et communautaire ainsi que les efforts et les progrès réalisés par les élèves au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE remettre une bourse d'une valeur de 1 000 \$ lors du Gala des Mercures 2016-2017 à un étudiant qui poursuivra ses études et qui s'est démarqué durant l'année (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 084 5.7 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux représentent la Ville lors de la Réception Cocktail/Encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 15 avril 2017, au Fairmont Tremblant et d'acheter 5 billets pour un total de 475 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 085 5.8 Rencontres du comité de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge - nomination

CONSIDÉRANT QUE le maire siège au comité de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et qu'il y a lieu de lui nommer un remplaçant;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement sont remboursables par la RIDR;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille en remplacement du maire au comité de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 086

5.9 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui

CONSIDÉRANT QU' en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 087

5.10 Acquisition d'une servitude - Sentier du lac de l'Aqueduc - entente hors cour dossier TAQ SAI-M-238354-1506

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 3 280 471 et 4 651 703 entourant le lac de l'Aqueduc et a pris des mesures d'expropriation en vue d'aménager un sentier pédestre et un petit stationnement permettant un accès public au lac et au terrain de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'inscription, contre le Fonds servant étant une partie du lot 4 649 245 du cadastre du Québec, d'un avis de transfert d'un droit réel étant une servitude



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

réelle et perpétuelle de passage, lequel a été inscrit au registre foncier le 14 juin 2016, sous le numéro 22 391 609;

CONSIDÉRANT

le projet d'entente en vue d'un règlement hors cour signé par le propriétaire du lot 4 649 245;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la signature d'une entente de règlement hors cour conformément au projet signé par le propriétaire du lot 4 649 245 du cadastre du Québec en date du 18 février 2017, sauf en ce qui a trait à la date limite de signature de l'entente qui est reportée au 2 avril 2017;
- DE mandater les professionnels nécessaires à cette transaction, incluant la préparation des quittances et de la déclaration de règlement hors cour mettant fin au dossier devant le Tribunal administratif du Québec et d'autoriser le service des finances à procéder au versement de l'indemnité d'expropriation et ce, conformément au projet d'entente précité;
- QUE tous les frais inhérents à cette proposition soient à la charge de la Ville (projet 2014-43), payables par le fonds de parc;
- QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 Retiré

CM17 03 088

5.12 Abrogation de la résolution 2001-032

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 2001-032 afin de privilégier les personnes résidant sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM17 03 089

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de février 2017 au montant de 111 315,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

8.1.1 7^e rang - réduction de largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-203) vise à autoriser la création d'un lot avec une largeur de 27 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-022)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 640, chemin Desmarais - agrandissement d'une véranda et travaux de rénovations

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-243) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à :

- 3,12 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant plutôt qu'à 25 m;
- 3,12 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors que le règlement interdit tout travaux de rénovations à moins de 5 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-02-025)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 525, chemin du Lac-Dufour - empiètement en marge latérale et réduction des marges latérales totales

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-249) vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 3,27 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale et pour laquelle le total des marges latérales est de 6,72 m plutôt que de 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 118, chemin du Châteaubois - augmentation de la hauteur de 2 clôtures

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-004) vise à régulariser l'implantation de 2 clôtures en cour avant d'une hauteur de 2 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-023)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 140, chemin de l'Ermitte - ajout d'un foyer à l'intérieur de la véranda et de 2 abris à bateau dans le littoral du lac Tremblant

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-005) vise à régulariser un système de chauffage à l'intérieur d'une véranda alors que le règlement ne le prévoit pas et à autoriser la construction d'abris à bateau dans le littoral du lac Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU17-02-024)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 105, chemin du Domaine-Millette - implantation d'un sauna en cour avant et réduction de sa distance avec la résidence, augmentation du rapport bâti/terrain et réduction de la distance entre les 2 accès d'une aire de stationnement en demi-cercle

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-008) vise à :

- Régulariser :
 - le rapport bâti/terrain de 12 % plutôt que de 11 %;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- la distance de 10,3 m plutôt que de 12 m entre les 2 accès d'une aire de stationnement en forme de demi-cercle;
- Autoriser l'installation d'un sauna en cour avant alors que le règlement ne le permet pas et pour lequel la distance avec la résidence est de 2,5 m plutôt que de 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-026)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 412, chemin Desmarais - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-012) vise à autoriser, dans le cadre d'une reconstruction d'une résidence que l'espace naturel soit de 70 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande. (CCU17-02-019)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 865, rue Beattie - augmentation de superficie d'un logement accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-013) vise à autoriser l'aménagement d'un logement accessoire avec 4 ½ pièces plutôt que 3 ½.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-02-027)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 2505, rue de l'Aulnaie - ajout d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-015) vise à autoriser l'installation d'une 3^e enseigne rattachée au bâtiment alors que le règlement n'en prévoit que 2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-029)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 965, chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-017) vise à régulariser l'espace naturel d'une propriété de 83 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-02-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM17 03 090

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 février 2017

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 février 2017 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
----------	-------------------------



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

965, chemin Cochrane	CCU17-02-020
525, chemin du Lac-Dufour	CCU17-02-021
7 ^e rang	CCU17-02-022
118, chemin de Châteaubois	CCU17-02-023
105, chemin du Domaine-Millette	CCU17-02-026
2505, rue de l'Aulnaie	CCU17-02-029

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
412, chemin Desmarais	CCU17-02-019

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
140, chemin de l'Ermitte	CCU17-02-024

Refuser les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
640, chemin Desmarais	CCU17-02-025
865, rue Beattie	CCU17-02-027

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2505, rue de l'Aulnaie	CCU17-02-030
586, rue de Saint-Jovite	CCU17-02-032

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU17-02-031
Rue de Saint-Jovite	CCU17-02-033

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
865, rue Beattie	CCU17-02-028

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 03 091

8.3 Demande de dérogation mineure 2016-DM-218 - réduction de superficie - 1871, montée Kavanagh - modification de la résolution CM17 01 019

CONSIDÉRANT

la tenue, lors de la séance du 23 janvier 2017, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure 2016-DM-218 et le refus du conseil signifié par la résolution CM17 01 019;

CONSIDÉRANT QUE

le refus du conseil était motivé du fait que les travaux à l'origine de la dérogation, soit la construction d'un logement accessoire, avaient été exécutés sans permis par le propriétaire précédent, rendant la demande irrecevable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM17 01 019 de façon à accepter la demande de dérogation mineure 2016-DM-218 faisant l'objet de la recommandation



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CCU16-12-265, conditionnellement au démantèlement du logement accessoire;

D' informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 092

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 105, chemin du Domaine-Millette

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 105, chemin du Domaine-Millette, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 093

8.5 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite mettre à jour son plan directeur des parcs et sentiers pour lequel le Service de l'urbanisme a procédé à une demande de prix dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Agence de planification urbaine & régionale (APUR)	15 873,02 \$
Aecom	16 960,21 \$
Agence Relief Design	28 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse offre conforme, soit celle de l'entreprise Agence de planification urbaine & régionale (APUR), pour la mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers au montant de 15 873 \$, taxes en sus (projet 2017-38), payable par le fonds de parc, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2017-102.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 094

8.6 Nomination de fonctionnaires pour signer les attestations municipales portant sur les établissements d'hébergement touristique

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* édicte que la Ville doit informer le ministre du Tourisme si l'usage d'hébergement projeté n'est pas conforme au règlement de zonage en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs et le personnel cadre du Service de l'urbanisme soient nommés fonctionnaires désignés pour signer les attestations municipales portant sur les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 février 2017 en regard des projets de règlements suivants :

- Projet de règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Projet de règlement (2017)-102-43 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Projet de règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions;
- Projet de règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions;
- Projet de règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions.

CM17 03 095

8.8 Renouveau de la politique culturelle du ministère de la Culture et des Communications - aménagement du territoire et architecture - appui

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications procède au renouvellement de la Politique culturelle du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un mémoire a été produit par l'Ordre des urbanistes du Québec visant à faire reconnaître l'aménagement du territoire et de l'urbanisme comme expression culturelle distinctive d'une société;

CONSIDÉRANT QU' un mémoire a été produit par l'Ordre des architectes du Québec visant à faire reconnaître l'architecture comme partie intégrante de la culture puisqu'elle façonne l'environnement bâti québécois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec jouent un rôle primordial dans l'aménagement du territoire et qu'elles peuvent intervenir favorablement dans le domaine de l'architecture par l'entremise d'une réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' appuyer les recommandations contenues dans le mémoire intitulé « Renouveau de la politique culturelle du Québec » daté du 24 août 2016 préparé par l'Ordre des urbanistes du Québec et présenté au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations publiques menées par ce ministère;

D' appuyer les recommandations contenues dans le mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre » préparé au printemps 2016 par l'Ordre des architectes du Québec également présenté au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations publiques menées par ce ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CM17 03 096

8.9 Servitude pour la piste la Sciotte - modification de la résolution CM16 12 441

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissée dans l'énumération des lots affectés par la servitude pour la piste la Sciotte dans la résolution CM16 12 441;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM16 12 441 en remplaçant le lot 2 805 865 par le lot 2 802 865 dans le second considérant et dans le résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 097

8.10 Rénovations extérieures - 125, chemin de Kandahar - Le P'tit Caribou - modification de la résolution CM16 04 132

CONSIDÉRANT la résolution CM16 04 132 ayant pour effet d'accepter en partie et conditionnellement des travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment commercial au 125, chemin de Kandahar;

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue entre la Ville et le propriétaire du P'tit Caribou relativement au respect, par les travaux, du PIIA de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM16 04 132 pour accepter les travaux de rénovation faisant l'objet de la recommandation CCU16-03-069, soit l'ajout d'un toit au-dessus d'une porte et le remplacement des fenêtres, conformément aux plans de la firme de design et architecture Douglas A Dawson et ce, conditionnellement à ce que :

- des croisillons blancs, en bois, soient ajoutées dans les fenêtres;
- des volets de couleur bourgogne soient ajoutés sur les trois fenêtres de la façade principale;
- les colonnes des avant-toits et les moulures des portes et fenêtres soient de couleur gris;
- des moulures soient ajoutées dans la partie basse des portes d'entrée et peintes de la même couleur que les portes;
- les doubles fascias soient de couleurs crème et bourgogne;
- une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$, maximum 10 000 \$) soit déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM17 03 098

9.1 Acquisition de deux pompes Flygt - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition de deux pompes Flygt pour ses stations de pompage Principale et Base Sud et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total
------------------	---------------



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

	(taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	118 580,00 \$
Groupe Quebeco inc.	135 969,00 \$
Plomberie Brébeuf inc.	139 340,00 \$
Norclair inc.	147 835,52 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 118 580 \$, taxes en sus pour l'acquisition de deux pompes Flygt, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-10 et réparti comme suit :

Station de pompage	Montant (taxes en sus)	Poste budgétaire	Payable par les réserves
Principale	54 113 \$	02-415-00-523	Égout de Saint-Jovite
Base Sud	64 467 \$	02-415-01-523	Égout de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 099

9.2 Amélioration des panneaux électriques et de contrôle pour des équipements d'assainissement - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'amélioration des panneaux électriques et de contrôle pour des équipements d'assainissement et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Cascades CS+ inc.	140 111,00 \$
Les Installations Électriques Sylvain Durand Inc.	167 000,81 \$
Construction Sayer Électrique inc.	181 326,00 \$
Groupe Quebeco inc.	243 315,00 \$
La Cie Électrique Britton Ltée	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cascades CS+ inc. au montant total de 140 111 \$, taxes en sus, pour l'amélioration des panneaux électriques et de contrôle pour des équipements d'assainissement pour les stations de pompage Base Sud du secteur Station Mont Tremblant et Pied-des-Chutes du secteur Village, les postes de surpression Quatre-Sommets et de la Forêt ainsi que l'usine de type boues activées du secteur Centre-ville, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-15 et réparti comme suit :

Station de pompage ou poste de surpression	Montant (avant taxes)	Poste budgétaire
Base Sud	43 502 \$	02-415-02-521
Pied-des-Chutes	26 370 \$	02-415-01-521
Quatre-Sommets	21 004 \$	02-413-01-526
De la Forêt	24 467 \$	02-413-01-526
Usine boues activées	24 768 \$	02-414-00-526

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 100

9.3 Acquisition d'un camion atelier - service de l'assainissement des eaux - contrat



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion atelier pour le service de l'assainissement des eaux et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	48 191 \$
Alliance Ford	51 495 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée au montant de 48 191 \$, taxes en sus (projet 2017-07), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition d'un camion cube conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2017-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 101

9.4 Pavage conventionnel 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel pour l'année 2017 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	1 578 808,62 \$
Pavages Multipro inc.	1 662 301,60 \$
LEGD inc.	1 690 359,60 \$
Pavage Jeromien inc.	2 278 520,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc., au montant de 1 578 808,62 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2017, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-09, conditionnel à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ces travaux et réparti dans les projets suivants :

- Côte Commandant projet 2017-14;
- 6^e Rang projet 2017-08;
- Rue Barbe projet 2017-09;
- Rue de la Colline projet 2017-12;
- Rue Emond Ouest projet 2017-16;
- Rue Latendresse projet 2017-22;
- Rue de la Montagne projet 2017-20;
- Rue Vaudreuil projet 2017-23;
- Chemin Clément projet 2017-11;
- Chemin Desmarais projet 2017-15;
- Chemin de l'Érablière projet 2017-19;
- Chemin du Fer-à-Cheval projet 2017-17;
- Chemin du Lac-Dufour projet 2017-18;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- Chemin Paquette projet 2017-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois et de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

CM17 03 102 9.5 Traitement de surface triple 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de traitement de surface triple pour la rue de la Colline et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Entreprises Bourget inc.	36 213,50 \$
Franroc, division Sintra inc.	43 550,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bourget inc. au montant de 36 213,50 \$, taxes en sus, (projet 2017-13) pour des travaux de traitement de surface triple pour la rue de la Colline, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 103 9.6 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lavallée & Frères (1959) Ltée	428 613,43 \$
Terrassement Baril	Non conforme
Inter Chantiers inc.	Non conforme
Paysagistes Northland inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée au montant de 428 613,43 \$, taxes en sus (projet 2017-01), payable par la réserve financière, pour l'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2017-20, et que l'attribution du contrat soit conditionnel à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe mentionne sa dissidence.

Le vote est demandé



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Ont voté pour : Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Vincent Perreault
 Monsieur François Marcoux Madame Sylvie Vaillancourt
 Monsieur Pierre Labonté Madame Roxanne Lacasse

A voté contre : Monsieur Kevin Ratcliffe

POUR : 6 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM17 03 104

9.7 Réparation de pompes à colonnes - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation de deux pompes de distribution à colonnes et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	19 235 \$
Nordmec Construction inc.	20 364 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc. au montant total de 19 235 \$, taxes en sus pour la réparation de deux pompes de distribution à colonnes pour l'usine de filtration d'eau potable situé sur le chemin de la Chapelle et pour le poste de surpression d'aqueduc Grignon situé sur la rue du même nom, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-18 et réparti comme suit :

Endroit	Montant	Poste budgétaire	Payable par les réserves
Usine de filtration - Chapelle	9 700 \$	02-412-01-523	de l'usine de Mont-Tremblant
Poste de surpression Grignon	9 535 \$	2017-02	d'aqueduc de Saint-Jovite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CM17 03 105

9.9 Réparation d'une pompe submersible Flygt - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation d'une pompe submersible Flygt pour la station de pompage Principale et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	13 995 \$
Groupe Québeco inc.	15 833 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 13 995 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-523), pour la réparation d'une pompe submersible Flygt pour la station de pompage Principale, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 106

9.10 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction de rue et prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 2

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 23 février 2017 par monsieur Joël Léonard, président de Léonard & Caranta construction (2016) inc., pour la construction d'une nouvelle rue et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 2;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme WSP, et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par Léonard & Caranta construction (2016) inc., pour effectuer les travaux de construction d'une nouvelle rue et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet du Plateau Natura phase IV, secteur de la Pinède, partie 2, soit sur une partie des lots 4 178 858 et 5 389 758 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 107

9.11 Entente de travaux conjoints avec le MTMDET - réfection de la route 327 et réfection du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur une section du chemin du Village sur une longueur de 1 400 mètres entre la rue Benoît et la rue Barnes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être visés par une subvention dont l'échéance est à déterminer;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure routière appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que celui-ci prévoit effectuer des travaux de réfection de la route 327 entre la montée Ryan et la rue du Couvent;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET serait favorable à ce que la Ville inclut à ces travaux de réfection d'une section du réseau d'aqueduc, la réfection de la route 327 entre la montée Ryan et la rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QU' une planification pour la réalisation des travaux est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE conclure avec le MTMDET un protocole d'entente visant l'établissement du partage des coûts et des responsabilités de chacune des parties, de même que la retenue d'un échéancier afin de réaliser conjointement les travaux d'infrastructures visant notamment la réfection du réseau d'aqueduc pour la route 327 à l'entrée du secteur Village entre la rue Benoît et la rue Barnes et la réfection du chemin du Village entre la montée Ryan et la rue du Couvent, projet global pour lequel la Ville agirait à titre de maître de l'ouvrage;

DE désigner le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois et monsieur Pascal De Bellefeuille.

9.12 Retiré

CM17 03 108

9.13 Lac Mercier et marais filtrant - retrait de sédiments - demande d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de pompage de sédiments rejetés par l'égout pluvial du secteur Village qui se sont accumulés au fil des années en rive du lac Mercier, ainsi qu'à l'intérieur du marais filtrant situé sur le chemin Plouffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de retrait par pompage des sédiments en rive du lac Mercier, ainsi qu'à l'intérieur du marais filtrant;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à formuler pour et au nom de la Ville toutes autres demande d'autorisation ou permis pouvant être requis afin de réaliser ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 109

9.14 Transfert des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - adoption de la programmation



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale totale éligible pour la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)* est de 2 794 929 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités qui s'appliquent dudit guide afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le plan d'intervention mis à jour, ainsi qu'une étude complémentaire sur l'évaluation de l'impact de la séparation des réseaux d'égouts unitaires au niveau de l'ouvrage de surverse du secteur Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à celle-ci;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux décrits ci-dessous et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- Projet de réfection du réseau d'égout unitaire du lot 3 dans le secteur centre-ville (Rue Labelle (entre la rue du Cap et la rue de Saint-Jovite), rue Saint-Georges, rue Bisson et rue du Cap) par l'implantation et l'ajout d'un réseau d'égout sanitaire, incluant tous les travaux connexes - coûts estimés à 2 234 000 \$ (conformément aux travaux décrits à l'intérieur de l'étude sur l'impact de la séparation du réseau unitaire citée en préambule préparée par la firme Cima+ en février 2017, ainsi qu'à l'estimé des coûts du projet préparé par M. Robert Davis, ing. en date du 3 mars 2017);
- Projet de réfection et de remplacement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Village entre la rue Benoît et la rue Barnes (tronçons 1714, 1717, 1719 de classe D requérant une attention immédiate tels que précisés au plan d'intervention mis à jour), incluant les travaux connexes - budget résiduel disponible 560 929 \$;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accepter la programmation des travaux proposée par la présente dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 03 110

9.15 Permis de voirie - travaux sur la route 327

CONSIDÉRANT les travaux à être exécutés par la Ville à l'intérieur de l'emprise de la route 327 (entre les rues de Saint-Jovite et du Cap) qui relève de la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour lesquels une permission de voirie est requise;

CONSIDÉRANT la responsabilité du maître d'œuvre qui s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), l'émission du permis de voirie nécessaire en prévision des travaux de mise en place d'un réseau d'égout sanitaire sur une portion de la route 327 (rue Labelle) située entre les rues de Saint-Jovite et du Cap et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, le permis de voirie pour tous les travaux de ce projet dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 350 000 \$;

DE confirmer l'engagement à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

CM17 03 111

10.1 Possibilité d'apport supplémentaire de matières organiques à la plate-forme de compostage de la RIDR

CONSIDÉRANT QUE la RIDR offre à la Ville l'opportunité d'ajouter à la plate-forme de compostage 250 tonnes de matières organiques en provenance de son secteur d'Institutions, Commerces et Industries (ICI);

CONSIDÉRANT QUE le but de cet apport supplémentaire sera de générer une économie du traitement de la matière organique qui sera au bénéfice de la Ville et des autres utilisateurs de la plate-forme de compostage;

CONSIDÉRANT QUE le comité PGMR a recommandé au conseil des maires de la MRC des Laurentides de demander à la RIDR, et à ses municipalités participantes au projet de plate-forme de



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

compostage, de supporter techniquement et financièrement la Ville de Mont-Tremblant dans cette nouvelle tâche administrative de gestion des conteneurs de matières organiques des ICI de son territoire et que la Ville juge essentielle cette aide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE confirmer l'intention de la Ville à apporter graduellement, au cours de l'année 2019, de la matière organique en provenance de son secteur ICI, jusqu'à concurrence de 250 tonnes annuellement et ce, conditionnellement au support technique et financier des autres membres du projet de plate-forme de compostage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM17 03 112

11.1 Programmes de golf et de tennis

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks et l'Académie internationale de tennis André Lemaire offrent à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes de 6 à 14 ans, résidents de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assument le tiers des coûts, la participation de la Ville étant également du tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription aura lieu du 17 au 28 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accorder un budget maximal de 7 000 \$, pour les programmes de golf et de tennis offerts par Gray Rocks et l'Académie internationale de tennis André Lemaire (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**

17. Période d'intervention des membres du conseil

Le conseiller Kevin Ratcliffe intervient afin de faire connaître son opposition à l'effet que les quatre terrains de tennis soient situés au centre-ville : il aurait voulu que deux d'entre eux soient faits au secteur Village et se dit déçu que son collègue du secteur du Village n'ait pas voté contre la résolution.

Monsieur le maire rappelle que les futurs terrains sont situés dans l'îlot sportif utilisé par les étudiants durant la journée, que le secteur Village a ses propres installations sportives (anneau de glace, etc.) et que le tout forme une seule Ville. Il déplore cette intervention à saveur politique.

Le conseiller Pascal de Bellefeuille intervient en mentionnant la récente opposition des citoyens au projet de centre sportif au village et soumet que de nouveaux projets sont à venir, compte tenu des prochaines acquisitions par la Ville dans le cadre du PPU.

Le conseiller Kevin Ratcliffe demande qu'on informe les citoyens de ces futurs projets.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Monsieur le maire rappelle que les futurs projets sont à l'étude au Service de l'urbanisme et qu'à ce stade-ci les négociations sont faites en privé.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM17 03 113

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière